

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU JEUDI 11 OCTOBRE 2012**

*L'an deux mille douze, le onze octobre, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.*

<b>Présents :</b>	– Alfred BECKER	– Pierre MILLION
	– Christian BERNARD	– Brigitte ROLAND
	– Jean-François COSTER	– Marie-Josèphe SCHMITT
	– Josiane EHRLÉ	– Josiane TALLOTTE
	– Marie-Thérèse GERARD	
<b>Excusé :</b>	– Olivier BECHE	
<b>Pouvoir :</b>	– Olivier BENA à Josiane TALLOTTE	
<b>Secrétaire :</b>	– Brigitte ROLAND	

Conseillers en exercice :	11
Présents :	9
Pouvoirs :	1
Ouverture :	20h00
Clôture :	22h40
Convocation :	05/10/12

**1) FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PAYS DE LA HAUTE-VEZOUZE ET DU BADONVILLOIS.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Confirme le contenu de la délibération du 29 juillet 2011 sur la fusion entre les communautés de communes du Pays de la Haute-Vezouze (CCPHV) et du Badonvillois (CCB). L'idée de regrouper deux communautés ayant autant de points communs était conforme au bon sens.

Mais s'inquiète de la situation financière de la CCB présentée dernièrement. De grands projets ne connaissent pas la réussite attendue (ex : les panneaux photovoltaïques) ou coûtent cher (ex : la crèche). A ce sujet, la CCPHV a choisi une autre solution bien plus économique et a préservé des emplois de nourrices agrées.

Considère que les habitants de Val-et-Châtillon connaissent de graves difficultés et ne devraient pas payer des services dont ils ne bénéficieront pas. De plus, ils participent déjà à un effort financier conséquent sur leur commune et sur la CCPHV qui permet un autofinancement de certains projets.

Remarque que la CCPHV n'est pas en zone de revitalisation rurale (ZRR). Ainsi la municipalité perd tous les mois plus d'une centaine d'euros d'indemnités pour le salaire de l'agent de l'agence postale et, autre exemple, l'entreprise Erevos a quitté Val-et-Châtillon pour bénéficier des avantages fiscaux conséquents en s'installant dans une commune en ZRR.

Réclame l'égalité pour tous les habitants de la nouvelle communauté projetée, sinon le conseil préfère le statu quo actuel et refuse la fusion au 31 décembre 2013.

Acceptera de revoir sa position en cas d'évolution positive de la fiscalité de la CCB et d'une bonne volonté des habitants de partager un futur commun, ce qui pour l'instant est loin d'être ressenti (comme en témoigne la réunion commune du 5 octobre 2012).

## 2) DESTINATION DES COUPES FORESTIÈRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2013

Le Conseil municipal, après délibération, fixe comme suit la destination des coupes de bois de l'année 2013 :

Série	Parcelles	surface	Nature technique de la coupe	Estimation du volume total (m3)	Vente en bloc et sur pied	Vente de bois façonnés	Cession de bois de chauffage	Délivrance pour l'affouage	exploitation groupée	report de martelage
U	20 I	2,43	Coupe de futaie irrégulière	60					X	
U	21 I	4,65	Coupe de futaie irrégulière	190					X	
U	23	3,59	Coupe de futaie irrégulière	180					X	
U	25 I	3,95	Coupe de futaie irrégulière	260					X	
U	4 T	2,97	Régénération	40		X	X			
U	8 T	6,25	Régénération	90		X	X			

## 3) CESSION DE LOTS DE BOIS DE CHAUFFAGE 2012-2013

D'après le programme de coupes de bois retenu, la commune sera en mesure de céder environ 300 stères de bois. Madame le maire propose de ne pas limiter le nombre d'inscriptions mais de réduire, si besoin, le nombre de stères par lot. Il y a cette année encore nécessité de recourir à un bûcheron pour faciliter l'exploitation des cessionnaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de proposer aux particuliers des lots de bois cet hiver.
- fixe à 12 euros TTC le prix du stère.
- fixe la date limite d'inscription en mairie au 30 novembre 2012.
- fixe à 3 euros TTC le prix du stère de bouleaux. L'attribution des quelques lots de bouleaux sera conjointement décidée par le maire et le garde forestier.

## 4) RAPPORT RELATIF AU PRIX ET À LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif.

## 5) LOCATION TEMPORAIRE D'UNE SALLE DES ANCIENNES ÉCOLES

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

met à disposition de monsieur Fabrice EHRLE la salle de cuisine de l'immeuble des anciennes écoles pour une durée de 1 mois, renouvelable, moyennant un loyer de 20 euros,

autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette location.

## 6) DEMANDES D'ENTRÉE ET DE SORTIE DU SDA A 54

Sujet ajouté à l'ordre du jour avec l'accord unanime des conseillers.

Suite à l'avis du Comité du Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome de Meurthe-et-Moselle en date du 25 septembre 2012,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce en faveur des demandes d'entrée et de sortie du SDA A 54 au 1/1/2013 des collectivités en ayant fait la demande, à savoir :

- ◆ Les demandes d'entrée acceptées sont celles du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENVIRONNEMENT DE BLAINVILLE-DAMELEVIERES et du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU CHALET
- ◆ Les demandes de sortie acceptées sont celles des communes de BLAINVILLE-SUR-L'EAU, DAMELEVIERES, MONT-SUR-MEURTHE, REHAINVILLER (qui ont intégré le SIE), ET ROVILLE DEVANT BAYON (qui a intégré le SIAC) et les communes d'ARNAVILLE et BERNECOURT,

## 7) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Suite à une demande d'un habitant, et en accord avec son voisinage, la lampadaire d'éclairage public en face du 28 rue Rayeterre sera éteint à titre d'expérience exceptionnelle. Il pourrait être envisagé d'éteindre tout l'éclairage public du village durant certaines heures de la nuit en installant quatre ou cinq horloges (ce qui sera mis à l'ordre du jour une fois tous les renseignements parvenus).
- Le concours des jeunes filles de France est reporté au 15 décembre.
- Le bureau d'étude BEPG a été retenu comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour le compte des communes de Val-et-Châtillon, Cirey-sur-Vezouze et Petitmont dans le cadre étude de mise en conformité de l'assainissement collectif. L'étude, d'un montant de 13900 €, sera financée à hauteur de 70 % par l'agence de l'eau. Les communes se partageront les frais au prorata du nombre d'habitants, ce qui représente environ 1000 euros pour la commune de Val-et-Châtillon. Jeudi 10 octobre, une réunion s'est déroulée pour permettre à BEPG de mieux prendre connaissance de la configuration du village.
- Madame Tallotte lit le projet de programme du bulletin municipal qu'a préparé Olivier Béna.
- Olivier Béna, correspondant défense depuis le 7 septembre, a sollicité la directrice d'école pour une participation à un projet simple relatif aux cérémonies du 11 novembre. Il a également proposé d'organiser une journée de visite de la Chapelotte. Aucune réponse n'a été donnée pour l'instant. Madame Gérard, qui fait souvent le lien avec l'école, demandera ce qu'il en est et en profitera pour présenter un concours du CIDEM, centre de ressources pour l'éducation à la citoyenneté : il vise à permettre aux jeunes générations de redécouvrir les monuments aux morts de la Grande Guerre. L'article du bulletin municipal 2011 facilitera beaucoup la participation à ce concours.
- Les passages piétons et stops sont pratiquement tous repeints, le reste sera fini quand le temps le permettra.
- Coût des sorties piscine de l'école en 2012 : 519,10 € pour les entrées et 644,9 € pour le transport (1560 € partagé avec Petitmont au prorata du nombre d'élèves). 252 entrées pour Petitmont et 179 pour Val-et-Châtillon en 12 séances. Coût moyen par élève et par sortie : 6,50 €.
- Madame Tallotte lit la lettre adressée à monsieur Chopinez : elle confirme que la commune accepte de fournir l'eau potable à son terrain mais demande des explications sur le remblaiement des rives du ruisseau spire. Cette rive étant la frontière entre les territoires de Petitmont et de Val-et-Châtillon, la commune pourrait faire appel à un géomètre pour réaliser un bornage.
- La compagnie Caravanes, composée d'artistes professionnels, sera en résidence en Haute-Vezouze du 14 au 26 octobre 2012. Durant cette quinzaine, un spectacle sera créé autour du thème « Mouvement en Haute-Vezouze, hier et aujourd'hui » qui sera joué le vendredi 26 octobre 2012 à 20h30 à la salle des fêtes de Cirey-sur-Vezouze. Afin d'attirer l'attention, des petites chaussures seront accrochés sur des arbres de la salle des fêtes de Val-et-Châtillon. Pour cela, les chaussures jusqu'à la taille 28 peuvent être apportées en mairie. Un mot sera distribué aux élèves.



Madame le Maire,

*Tallotte*

Josiane TALLOTTE